



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du MERCREDI 15 JANVIER 2020

N°2020-12

L'an deux mille vingt et le mercredi 15 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 07/01/2020

**Date d’Affichage** : 07/01/2020

**PRESENTS** : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIÈRE, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Francis CHEDOZEAU, M. Alexandre FRESNEAU, M. Thierry ANDRAULT, Mme Christelle PREVOST, M. Loïc CHATILLON.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Stéphanie PENOT

Mme Nathalie FILLATRE donne pouvoir à M. Thierry ANDRAULT,  
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à M. Alain BESNAULT.

**SECRÉTAIRE** : M. Yoane MARTINIÈRE,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 2 pouvoirs

**Objet de la délibération** : Modification de la délibération 2020-04 - Demande de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la réfection de la toiture de la mairie.

Les ardoises de la toiture de la mairie étant devenues poreuses et fragiles il est nécessaire de les remplacer afin d'éviter tout soucis d'infiltration d'eau et de déperdition de chaleur.

Le coût financier de ces travaux s'élevant à 37 874,05 € HT, soit 41 661,46 € TTC, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'État, via l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020, suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC	
Travaux	37 874,05 €	41 661,46 €	Autofinancement	26 511,83 €	29 163,02 €	70 %
			DETR	11 362,22 €	12 498,44 €	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>37 874,05 €</b>	<b>41 661,46 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>37 874,05 €</b>	<b>41 661,46 €</b>	

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter les services de l'État pour l'attribution de cette dotation.
- **ADOpte** le plan de financement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 18 février 2020



Le Maire,

*Géry Wibaux*  
Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20200218-D2020\_12-DE  
Regu le 18/02/2020